Signature de la nouvelle convention collective entre la Banque Laurentienne et ses employés syndiqués au Québec

MONTRÉAL, 01 avr. 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- La direction de la Banque Laurentienne est heureuse d'annoncer qu'une nouvelle convention collective a été signée vendredi, le 29 mars 2019. Ce nouveau contrat de travail viendra à échéance le 31 décembre 2021. Une solution gagnante pour les employés La nouvelle convention collective modifie notamment le certificat d'accréditation afin que ce dernier ne vise presque exclusivement les postes dédiés au conseil-client de son réseau de succursales au Québec, offre une rémunération et un régime d'avantages sociaux compétitifs par rapport à ceux offerts par les grandes banques et permet aux employés de bénéficier d'une progression de carrière au sein de l'organisation. Grâce à cette entente, la Banque obtient davantage de flexibilité pour réaliser ses activités de façon optimale, ce qui constituait la pierre angulaire de ses discussions avec le Syndicat depuis plus de trois ans. Entre autres, la nouvelle entente soutient la performance sur plusieurs fronts : Elle donne accès à des postes porteurs d'avenir, axés sur le conseil financier; Elle remplace les modalités de sécurité d'emploi par des mesures de transition personnalisées, incluant des indemnités de départ; Elle priorise la performance individuelle et les qualifications comme principaux axes décisionnels pour les possibilités de nomination, de promotion et de progression de carrière pour les postes professionnels; Elle permet d'offrir des conditions de travail flexibles basées sur les besoins des clients tout en favorisant une meilleure conciliation travail-famille pour nos employés. « C'est l'un des événements les plus marquants de l'histoire de notre organisation : les employés ont clairement signifié leur volonté d'aller de l'avant - vers une culture de performance, vers le succès des Services aux particuliers et vers une Banque moderne, meilleure et différente. » a déclaré François Desjardins, président et chef de la direction de Banque Laurentienne Groupe Financier. « Nos employés méritent le succès – je suis très fier que nous ayons pu leur donner une entente gagnante. Nous pouvons désormais nous concentrer pleinement sur la réalisation de notre plan stratégique et poursuivre la transformation de notre réseau de succursales tout en offrant des emplois d'avenir et ainsi devenir plus concurrentiel. » a ajouté François Desjardins.

À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »). Le Groupe emploie plus de 3 500 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils. Grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, le Groupe est un important joueur dans de nombreux segments de marché. Le Groupe gère un actif au bilan de 45 milliards $, de même que des actifs administrés de 29 milliards $.

Hélène Soulard Vice-présidente adjointe, Communications Banque Laurentienne Groupe Financier helene.soulard@blcgf.ca Téléphone : 514 284-4500, poste 40015 Cellulaire : 514 926-3295

https://presse.banquelaurentienne.ca/2019-04-01-Signature-de-la-nouvelle-convention-collective-entre-la-Banque-Laurentienne-et-ses-employes-syndiques-au-Quebec